

## REGLEMENT

### EPREUVE

Marche à allure libre. 4,2 km autour du lac de Créteil. Base de Loisirs – 9 rue, Jean GABIN 94000 CRETEIL.

### HORAIRES

A partir de 8 h 30, remise des dossards à la tente accueil au niveau du « village » Départ 10 h 00.

### INSCRIPTIONS

Le bulletin d'inscription est à retourner par courrier avant le 27 septembre 2014 accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'association « Fonds Henri Mondor » à la Direction de la Communication des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor 51 avenue du Mal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL Cedex

Montant : 5 € (par courrier)  
7 € le jour de la manifestation  
Gratuit pour les enfants.

### ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité en cas de défaillance d'un marcheur lié à un mauvais état de santé et en cas d'accident dû au non respect des consignes ainsi que toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

### MEDICAL

Assistance médicale assurée par une équipe du SAMU 94.

### DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter toutes les photos et vidéos prises le jour de la manifestation dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires.

### RECOMPENSES

- Tee-shirt à tous les participants
- Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie : Hommes, Femmes, Patients, Personnel, Public.
- Lots par tirage au sort.

### CAS DE FORCE MAJEURE

Dans le cas où la marche serait annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

### ACCEPTATION

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.



"Base de Plein Air et de Loisirs" 9, rue Jean Gabin 94000 Créteil

